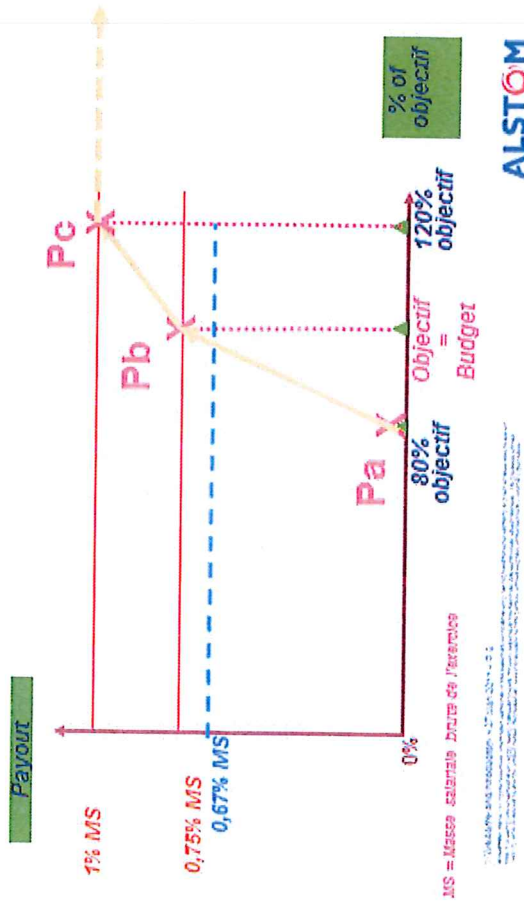


**Annexe No 1 à l'accord de la Société ALSTOM Power Service SAS du 24/09/2015  
relatif au dispositif d'intéressement**

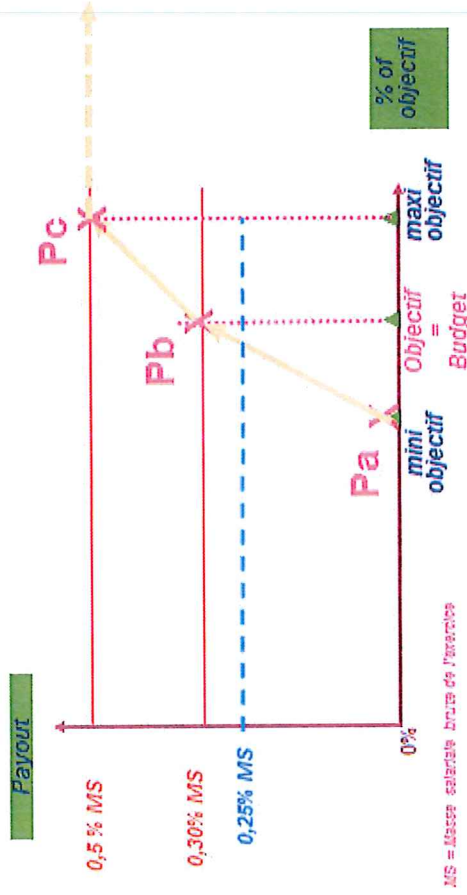
**Fonctionnement de chaque critère**

**Fonctionnement de chaque critère:  
Critères Financiers (Sales - Orders - IFO)**



DB 5/13  
GA

Fonctionnement de chaque critère:  
 Critères de performance opérationnelle



# Exercice 2015/2016

Projet d'Accord interressement 2015-2017

## Feuille de calcul

Condition speciale	Minimum	Objectif	Maximum	Resultat1	Resultat Condition supp.	Payout	Versement
Finance							
Résultat opérationnel (IFO)	49,70	62,13	74,56				
Commandes	303,84	379,80	455,76				
Chiffre d'affaire	321,92	402,40	482,88				
Sécurité							
Nombre accidents (hors accident de trajet)	13,00	10,00	7,00				
Taux résolution des fiches SAR	450	80,00%	90,00%				
Qualité/Amélioration continue							
Satisfaction client (taux des FEP Aet B et CSS VG et G)	93,00%	95,00%	97,00%				
taux de résolution des NCR	85,00%	95,00%	98,00%				
Résolution des 8D	85,00%	90,00%	95,00%				
Humain							
Taux de resultats au People Management Cycle	90,00%	95,00%	100,00%				

Masse d'interressement calculée  
% de Masse salariale à verser aux salariés

0,00%  
0,00%

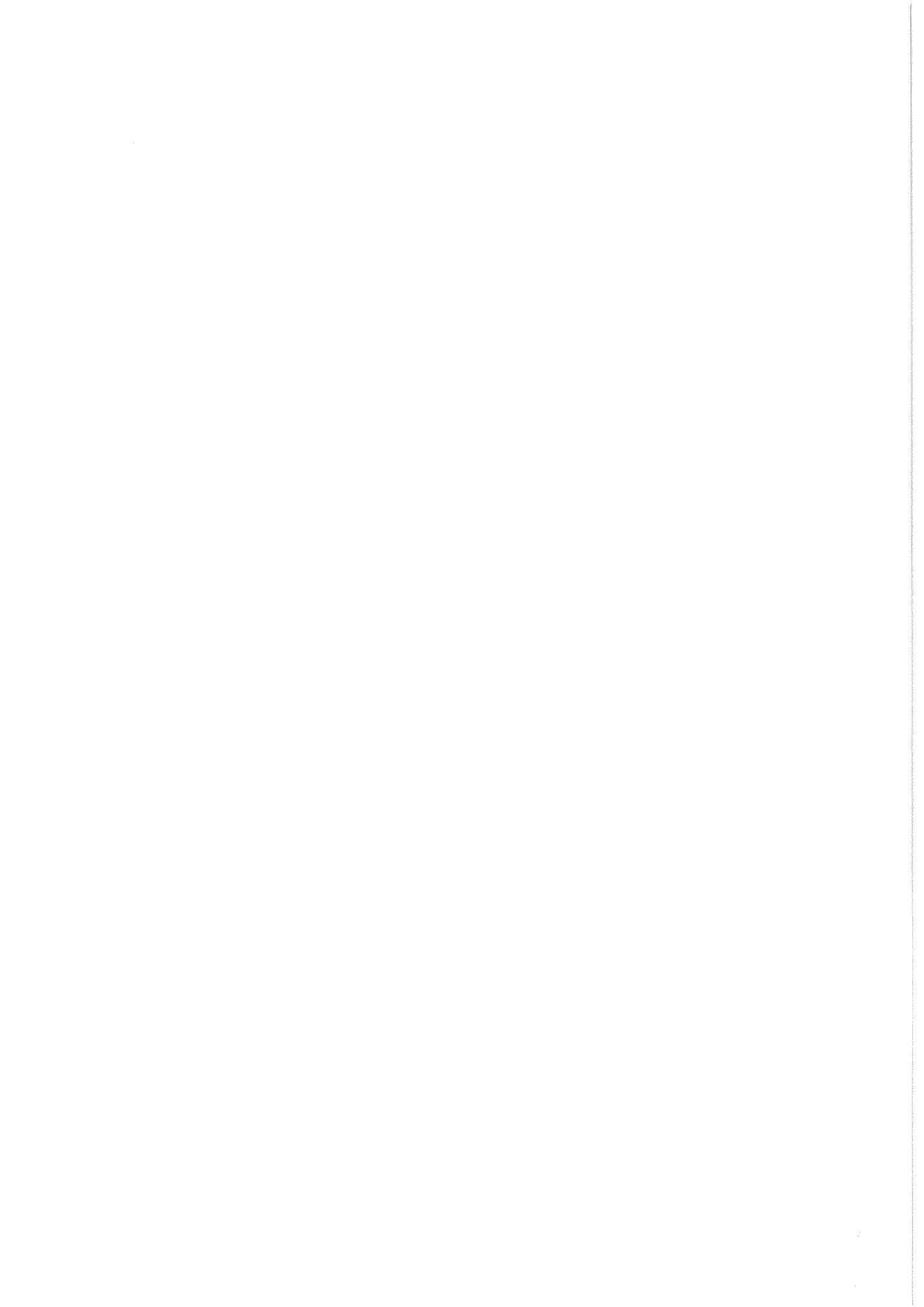
Masse salariale APS

Masse salariale d'interressement

0 €

DB JMB  
GA

11/09/2015



**Annexe No 2 à l'accord de la Société ALSTOM Power Service SAS du 24/09/2015  
relatif au dispositif d'intéressement**

**Valeur des objectifs à prendre en compte pour l'exercice du 1er avril 2015 au 31 mars 2016**

**1 - CRITERES FINANCIERS**

Les valeurs retenues pour les 3 critères financiers ont été établies à partir des éléments du budget 2015-2016 respectant le Reporting financier selon les normes IFRS, soit :

- Résultat Opérationnel (Operating Income)	<b>62.13 M€</b>
- Chiffre d'affaires (Sales)	<b>379.80 M€</b>
- Commandes enregistrées (Orders)	<b>402.40 M€</b>

**2 - CRITERES NON-FINANCIERS**

Les critères et les objectifs retenus pour les critères d'amélioration de la performance opérationnelle sont les suivants :

- Sécurité :
  1. Nombre d'accident du travail avec arrêt. L'objectif à ne pas dépasser est de 10 sur l'année civile 2015.
  2. Nombre de fiches SAR : au minimum 450 avec un taux de résolution supérieur à 80%
- Qualité/Amélioration continue :
  1. Notes de fin d'intervention : 95% de FEP A ou B et de CSS Very good ou Good
  2. Taux de résolution des NCR: 95%
  3. Taux de Résolution des 8D : 90%
- Performance humaine
  1. Taux de réalisation du PMC : 95%

Ces valeurs définies ci-dessus à la fois pour les critères financiers et non-financiers sont prises en compte comme les objectifs à atteindre dans les mécanismes de calcul de l'intéressement pour l'exercice allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Fait à la Courneuve, le 24 septembre 2015

DB CA 393





**Annexe NO 3 à l'accord de la Société ALSTOM Power Service SAS du 24/09/2015  
relatif au dispositif d'intéressement**

**Valeur des objectifs à prendre en compte pour l'exercice du 1er avril 2015 au 31 décembre 2017**

Les objectifs d'amélioration de la performance opérationnelle définis sur la durée de trois exercices sont les suivants :

	2015	2016	2017
Durée de l'exercice	12 mois	9 mois	12 mois
<b>Sécurité</b>			
Nombre accidents (hors accident de trajet)	10	8	6
Taux résolution des fiches SAR nombre	450	450	600
Taux résolution des fiches SAR taux	80%	85%	90%
<b>Qualité/Amélioration continue</b>			
Satisfaction client (taux des FEP A et B et CSS)	95%	96%	97%
taux de résolution des NCR	95%	96%	97%
<b>Actions d'amélioration</b>			
Résolution des 8D	90%	92%	95%
<b>Humain</b>			
Taux de résultats au People Management Cycle	95%	96%	97%

Les valeurs définies ci-dessus pour les exercices 2016 et 2017 sont données à titre indicatif afin de déterminer la dynamique de progression. Il est convenu par les signataires de l'accord qu'à défaut d'accord sur les nouveaux critères ou valeurs à prendre en considération pour les exercices 2016 et 2017, les valeurs ci-dessus seraient retenues.

Fait à la Courneuve le 24 septembre 2015

